



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2016**

### **COMPTE-RENDU**

Le procès-verbal de la réunion en date du 04 décembre 2015, soumis à l'approbation des élus, après correction, est adopté à l'unanimité.

**C.C.4.V.** - Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Quatre Vallées afin de permettre le transfert de nouvelles compétences à cet organisme. Il s'agit de : compétences optionnelles - 1<sup>o</sup>) le transfert de compétences « petite enfance, enfance et jeunesse ». Il porte sur les seules activités d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et d'accueils jeunes, hors mercredi ainsi que sur une action de soutien auprès des maisons d'Assistantes maternelles et la création et la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ; 2<sup>o</sup>) le transfert de compétences « équipements culturels ». Il porte sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels. Sont d'intérêt communautaire le musée du verre et ses métiers de Dordives, la maison des métiers de Ferrières et le musée de site sur le site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais, placé sous la responsabilité scientifique et technique du Musée Girodet ; compétences obligatoires - le transfert de compétences « Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il porte sur l'élaboration d'un PLUi et la gestion des documents d'urbanisme existants sur le territoire des communes membres. Puis, sur la base de la synthèse établie par le cabinet KPMG pour le schéma de mutualisation de la C.C.4.V, les élus choisissent les thématiques de mutualisation susceptibles d'intéresser la commune.

**FINANCES** - Le Conseil Municipal, décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de participer au fonctionnement de la halte-garderie de Ferrières à raison de 2, 57 €/heure et par enfant domicilié à Nargis dans la limite maximum de 20 heures par mois et par enfant. Il ne participe pas au fonctionnement de la crèche.

**PERSONNEL** - Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une période de 3 ans.

**DIVERS** - Le Conseil Municipal évoque, en partenariat avec le Syndicat du Pays du Gâtinais, l'octroi possible par le Conseil régional d'une subvention dans le cadre de travaux d'économie d'énergie sur des bâtiments communaux. Un dossier sera établi concernant la salle polyvalente. Il est informé de l'attribution d'une subvention de 1 180 € par le Fonds National de Prévention de la CNRACL concernant l'établissement du document unique et les actions d'accompagnement à mener.

Enfin, le Conseil Municipal évoque différentes questions de gestion courante parmi lesquels l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre et assistance à maître d'ouvrage pour des travaux de voirie à la SAS ECMO à Villemandeur. Selon l'INSEE, la population totale à Nargis s'élève à 1 466 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La séance est levée à 23 h 00.

NARGIS, le 15 février 2016